



Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

	CEVU du 17/10/2013
Auteur : - Stéphane VALAT	Destinataires : - Direction Générale des Services Copies : - Linda Lawrance - Jean-Paul Jourdan

ELECTION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES USAGERS AU CONSEIL DU DEFLE

Seule la liste UNEF a été déposée.
Sur 16 électeurs titulaires, 8 sont présents.

Votants : 8
blanc : 5
Pour : 3

1/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 JUIN ET 11 JUILLET 2013

Nombre de votants : **26**
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : unanimité

➔ La CFVU adopte les procès-verbaux des séances du CEVU des 27 juin et du 11 juillet 2013.

2/ POINT SUR LA LOI ESR DU 22/07/2013 : MISE EN PLACE DU CONSEIL ACADEMIQUE ET DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE

Mme LAWRENCE présente les axes majeurs de la réforme.

Le Conseil Académique se substitue désormais au Conseil Scientifique et au Conseil des Etudes et de la vie Universitaire dont il regroupe tous les membres.

Ce conseil est à la fois une instance délibérative, consultative et disciplinaire.

Le Conseil Académique peut siéger :

- En formation plénière, il émet des vœux, notamment sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation et sur le contrat d'établissement.
- En commission des études et de la vie Universitaire, il adopte notamment les modalités de contrôle des connaissances, la répartition des moyens destinés à la formation alloués par le CA...
- En commission de la recherche, il répartit les moyens destinés à la recherche alloués par le conseil d'administration.
- En formation restreinte aux enseignants chercheurs, il traite des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs.
- En section disciplinaire, sa compétence porte sur les usagers et les enseignants-chercheurs.

3/ PRESENTATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL DU CFVU ET PRESENTATION DU CALENDRIER DE LA SESSION D'EXAMEN DE JANVIER 2014

Mme LAWRENCE présente le calendrier du CFVU 2013/2014 par mois et indique que les dates précises seront communiquées prochainement aux conseillers.

Monsieur VALAT présente le calendrier de la session d'examens de janvier 2014.

4/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2013/2014

Le conseil doit délibérer sur les modalités 2013/2014 n'ayant pas été soumises au CEVU du 27/06/2013.

Monsieur VALAT présente au conseil les modalités qui n'ont pas été transmises dans les délais au bureau des examens (MEEF musique, licence sciences du langage, DU DIFLES) et celles qui sont incomplètes ou qui ont fait l'objet de modifications après notification aux conseillers (licence et masters d'allemand, le tronc commun de licence LEA, masters arts plastiques).

Votants :	24
Abstention :	6
Contre :	0
Pour :	18

➔ **La CFVU adopte les modalités de contrôle de connaissances 2013/2014.**

5/ BILAN des effectifs 2013/2014

Mme LAWRENCE constate une augmentation des inscriptions (+1265 étudiants) entre 2012 et 2013.

Celle-ci concerne principalement les formations en langues, philosophie et les arts.

Les inscriptions en lettres, histoire, histoire de l'art et sciences du langage restent stables.

Il convient de noter une baisse des primo entrants en licence 1 de Géographie.

6/ POINT ESPE ET MAQUETTES MEEF

EAP : Mme LAWRENCE indique que dans les académies où les établissements ont porté leurs licences à 1500 heures, on constate un mouvement de démission massif des étudiants de leur EAP, les étudiants ne parvenant pas à combiner formation et EAP.

Nombre d'EAP signés sur l'université : L2=23, L3=27, M1=21.

Mme LAWRENCE expose l'état d'avancement des statuts de l'ESPE, les difficultés posées par l'arrêté relatives aux conditions pour être électeur et éligible au conseil d'école en qu'en conséquence le vote est

repoussé à la fin du mois de novembre. En effet pour être électeur, un enseignant doit effectuer un minimum de 48h d'enseignement or comme seuls les M1 sont ouverts cette année, il a été proposé d'abaisser le seuil à 24h.

Un point est fait sur les conditions de certifications en langue et en informatique pour les lauréats. Ceux-ci disposent dans délai de 3 ans pour obtenir leur CLES 2 et leur C2i2e.

Mme Lawrance soumet à l'avis de la commission l'octroi d'une validation de l'UE de langue à 12/20 pour les étudiants titulaires d'un CLES 2.

Avis favorable à l'unanimité.

7/ POINT PROJET REUSSITE EN LICENCE

Mme Lawrance indique que le faible taux de réussite en licence LC anglais, LEA et histoire de l'art en licence 1^{ère} année a conduit les départements concernés à proposer des dispositifs destinés à améliorer la réussite des étudiants.

Des tests de langue ont été mis en œuvre lors de la semaine de rentrée. Ils ont permis d'orienter les étudiants les plus fragiles vers des groupes de remédiation, ou bien à leur proposer une réorientation vers d'autres licences. D'autres dispositifs intéressants sont proposés par le DAPS (meilleure intégration par une pratique sportive) et les sciences du langage (plate-forme numérique).

8/ QUESTIONS DIVERSES

Mme LAWRENCE rappelle que des subventions individuelles ou collectives peuvent être accordées par les composantes à une association.

Le Conseil de l'UFR Humanités s'est prononcé favorablement en juillet 2013 sur le versement d'une subvention de 250€ à l'association Prométhée.

Bien que la demande ait été transmise hors délais, Mme LAWRENCE propose de la soumettre à l'approbation de la commission.

Nombre de votants :	23
Abstention :	4
Contre :	0
Pour :	19

➔ La CFVU adopte l'octroi d'une subvention de 250€ à l'association Prométhée.

Mme LAWRENCE présente aux conseillers la feuille de route pour parvenir à un volume horaire étudiant de 1500 heures par licence. Cette feuille de route a été présentée à la conférence des directeurs d'UFR et d'instituts le 15/10/2013.

Elle indique qu'un dialogue est ouvert avec la DGESIP sur nos difficultés à monter certaines licences à 1500 heures (ex : manque de potentiel enseignant en licence information et communication, faibles effectifs en portugais et italien) et que nous pourrions négocier une certaine tolérance si nous ne parvenons pas au seuil si l'établissement argumente notamment sur des projets à moyen terme plus cohérents.



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Direction des études

Pôle scolarité centrale

Relevé d'avis
CFVU du 17/10/2013
